

LES ÉTAPES DU PARCOURS PERSONNALISÉ :



Réception du signalement par la cellule PDP



Analyse de la demande - **votre consentement est nécessaire** pour démarrer un accompagnement



Bilan réalisé avec vous



Plan de retour ou de maintien en emploi :
Mise en place **avec votre engagement**



Coordination et suivi du plan



Suivi à 6 mois puis 1 an pour assurer le maintien en emploi durable.

La Cellule PDP construit les solutions avec vous et pour vous. Votre motivation et votre engagement sont essentiels à la réussite du parcours.

Plus d'informations ?

Retrouvez toutes les informations de notre service sur notre site internet : www.pst51.fr



SIÈGE SOCIAL

4 rue Raymond Aron
51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE
tél 03.26.70.40.41
mail : contactchalons@pst51.fr

Rond point Camuterie

Z.A.C les Accrues 2
51800 SAINTE MENEHOULD
tél 03.26.60.87.99
mail : contactmenou@pst51.fr

24 rue Ampère
51300 VITRY LE FRANCOIS
tél 03.26.74.22.98
mail : contactvitry@pst51.fr

6 rue Frédéric Plomb
51200 EPERNAY
tél 03.26.54.43.95

mail : contactepernay@pst51.fr

Rue Manège
51120 SEZANNE
tél 03.26.54.99.91
mail : contactepernay@pst51.fr

Chaque salarié est responsable de sa sécurité ainsi que celle de ses collègues

Respectez les consignes de sécurité

N'hésitez pas à solliciter le Service de Santé au Travail

Copyright «PST 51 2025» Tous droits réservés

CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Conseils au salarié



**Préservons la
Santé au Travail**



CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

QUI EST CONCERNÉ ?

Salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants confrontés à une **dégradation de leur état de santé**, susceptible de **fragiliser leur maintien au poste**.

Nos missions :

- Sécuriser votre parcours professionnel
- Prévenir une rupture de contrat pour raison de santé
- Vous guider vers les dispositifs de maintien en emploi
- Accompagner les situations sociales impactant l'emploi

Les signaux d'alerte :

- Difficultés physiques ou psychologiques
- Maladie invalidante ou situation de handicap
- Arrêts répétés de courte durée
- Arrêt prolongé laissant présager des difficultés à la reprise

Plus tôt vous nous contactez, plus les solutions sont efficaces.

Qui vous accompagne ?

La Cellule PDP

Une équipe pluridisciplinaire : chargée de mission PDP, référente PDP, médecin du travail, infirmière de santé au travail, assistante cellule PDP.

En coordination avec

Nos équipes internes :

Le médecin du travail référent, ergonome, psychologue du travail, assistante sociale...

Les partenaires du maintien en emploi :

Assurance Maladie, Cap Emploi, MDPH, Conseil en évolution professionnelle...

Un accompagnement pour ...

- Adapter votre poste de travail
- Préparer la reprise après un arrêt prolongé
- Sécuriser un reclassement dans votre entreprise
- Vous orienter vers un projet de reconversion professionnelle
- Conseiller / mobiliser les acteurs, dispositifs et aides financières adaptés à la situation



Le signalement peut venir ...

- De vous-même
- De votre médecin traitant
- Du médecin conseil de l'Assurance Maladie
- Du médecin du travail
- De votre employeur
- D'un partenaire

A quel moment :

- Survenance d'un accident grave ou d'une maladie professionnelle
- Visite de pré-reprise
- Visite de reprise
- Visite mi-carrière
- Visite à la demande
- Rendez-vous de liaison
- En saisissant directement la cellule PDP



Comment nous contacter ?

Parler de votre situation lors des visites médicales
Contacter la cellule PDP via la fiche de signalement



Fiche de signalement
Scannez le QR code